

On accusait autrefois les hommes politiques de ne songer qu'à "se remplir les poches". Aujourd'hui, on ne leur reproche plus guère que de vider les nôtres.

(ANDRE FROSSARD)

SUD

Tract n°2

mars 2018

Que ce soit pour la NBI, ou que ce soit pour les congés, contrairement à ce que peut laisser penser la municipalité, en aucun cas elle n'est obligée de suivre « LES RECOMMANDATIONS » de la Chambre Régionale des Comptes, celle-ci n'émet qu'un avis.

ADMETTONS

1° Les NBI: La CRC relève certes que certains agents perçoivent une NBI qu'il ne devraient pas toucher, nous chez SUD, pensons qu'il y aurait peut-être pu y avoir compensation de la perte de salaire par une augmentation du régime indemnitaire. De plus qu'en est t il des personnes qui ELLES devraient toucher une NBI mais qui ne la touchent toujours pas (BIZARRE, la soi-disant obligation n'est que dans un seul sens et toujours aux dépens de l'agent.



2° Les congés : Même chose, il n'y avait aucune obligation venant de la CRC, à un moment donné, il va falloir que Monsieur Le Maire assume ses choix. Mais comme si cela ne suffisait pas, on enfonce le clou en enlevant (sans demander l'avis des agents : FAITES CE QUE JE DIS POINT FINAL) quatre jours par an de ponts. Si Monsieur Le Maire décide de fermer les services c'est de son propre chef, non pas à la demande des agents.

AU FINAL, CELA NE SERA PAS MOINS DE 12 JOURS QUI VOUS SERONS ENLEVES

Nous sommes intervenus sans plus attendre auprès de Monsieur Le Maire afin qu'il revoit sa position quand aux 4 jours de ponts imposés.

Prenez votre destin en main, ne laissez plus les autres décider pour vous !!!

NOM: PRENOM:

SERVICE : TEL OU MAIL :

O Je souhaite adhérer à SUD Hénin-Beaumont— O Je soutiens SUD Hénin-Beaumont

Par mail : sud.henin@gmail.com

A renvoyer à : SUD CT 62

Par Téléphone : Yves au 07.55.62.07.95

Site web : www.sudhenin.fr

62100 Calais



Syndicat S.U.D. CT 62 Tél : 07-55-62-07-95

Courriel: sud.henin@gmail.com 22, rue Caillette, 62100 Calais

Monsieur le Maire 1 place Jean Jaures 62110 HENIN-BEAUMONT

Hénin-Beaumont, Le 12 mars 2018

Objet : Lettre en recommandé avec AR

Monsieur Le Maire,

Lors des réunions que vous avez organisées afin de rencontrer l'ensemble de vos agents, vous avez annoncé que les 30 avril, 11 mai, 02 novembre, ainsi que les 24 et 31 décembre, vous fermeriez les services municipaux et que dans cette optique 4 journées de CP seraient retirées aux agents.

Cependant, les statuts de la fonction publique (loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale) ainsi qu'une jurisprudence du Conseil d'Etat, prévoient que les deux seules possibilités qu'à l'employeur d'imposer des congés sont :

- Pour favoriser les chargés de famille ;
- Pour l'intérêt du service.

Ce qui ne rentre pas dans notre cas de figure.

Ainsi deux solutions s'offrent à vous :

- Soit laisser les services ouverts et dans ce cas les agents seront libres de prendre congé si-ils le désirent;
- Soit fermer effectivement les services, mais dans ce cas de ne pas déduire de journées sur les congés annuels.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, soyez assuré, Monsieur le Maire de recevoir mes sentiments les plus républicain.

Pour la section SUD CT Hénin Le secrétaire de section Yves LEVANT